



## L'ÉTÉ ARRIVE ET LA BRANCHE AVANCE À UN TRAIN DE SÉNATEUR

### EDITO

**Au vu du programme de travail de début d'année, on aurait pu penser que la Branche allait arriver à l'été essoufflée par tant de dialogue social !**

La réalité est un peu différente. Il a fallu faire avec :

- le retard orchestré de la réforme des retraites pour les uns,
- la convergence des luttes pour les autres,
- la faible disponibilité des transports publics pour tous,
- le mariage du Prince Harry pour la Reine d'Angleterre...

Bref, il a été difficile de mettre les partenaires sociaux des IEG autour d'une table pour discuter de choses vraiment importantes.

Mais, pour redevenir sérieux, il faudra pourtant s'y résoudre dès la rentrée. L'Alliance CFE UNSA Énergies reste forces de proposition et d'innovation pour continuer à moderniser le statut du personnel.

**Qu'un seul objectif : garantir un droit social de haut niveau au bénéfice des tous les salariés et retraités de la branche des IEG !**

### SOMMAIRE

DROITS FAMILIAUX .....	2
POUVOIR D'ACHAT .....	3
RETRAITES .....	4
CLASSIFICATION – RÉMUNÉRATION .....	5
EMPLOI MOBILITÉ FORMATION .....	6

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS !**

**CFE ÉNERGIES  
UNSA ÉNERGIE**  
[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[www.unsa-energie.fr](http://www.unsa-energie.fr)

## DROITS FAMILIAUX

### ⇒ C'est quoi ?

La mise en place de l'accord des nouveaux droits familiaux



### ⇒ Où en sommes-nous ?

Après la signature de l'accord sur l'évolution des droits familiaux en décembre 2017, l'année 2018 est consacrée au déploiement des mesures qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Forfait familial ou sursalaire ?

Entre fin juillet et début septembre, selon les entreprises, sera mis à disposition des salariés un simulateur leur permettant d'évaluer l'impact de la transformation du sursalaire en forfait familial.

Chacun pourra ainsi faire son choix entre :

- bénéficier du nouveau système du forfait familial,
- profiter des mesures transitoires de 10 années en gardant le système du sursalaire.

Chaque cas est unique : il est important de prendre sa décision en connaissance de cause.

### Congé parent ou CESU préfinancé ?

D'ici la fin de l'année 2018, tous les salariés concernés (hommes et femmes, parents d'enfants de moins de 12 ans), pourront faire leur choix, pour 2019, entre les 4 jours de « congés parents » ou le CESU préfinancé (80 % entreprise – 20 % salarié). Ce choix sera à nouveau possible chaque année pour l'année suivante.

**Un Groupe de Travail Paritaire (GTP)** spécifique est en charge de la mise en place de cet accord.

Après l'extension de l'accord à toutes les entreprises de la Branche qui vient d'avoir lieu, ce GTP s'assurera que les modifications du statut seront bien mises en place par la tutelle.

**A la fin de cette année nous établirons un premier bilan des mesures entrées en vigueur dès 2018.**

***Les suites*** : réunion du GTP et du Comité de suivi au dernier trimestre 2018

## POUVOIR D'ACHAT

### ⇒ C'est quoi ?

Après la compensation de la hausse de la CSG obtenue fin 2017, il convient d'aller au-delà en obtenant de la tutelle et de nos employeurs des moyens pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés des IEG.

Conformément aux promesses électorales du Président de la République, ces marges de manœuvres doivent permettre un gain de pouvoir d'achat pour les salariés des IEG à la hauteur de ceux accordés aux autres salariés français.



### ⇒ Où en sommes-nous ?

Les discussions se poursuivent avec les employeurs.

Mais où trouver des marges de manœuvre ?

Peut-être dans une baisse de nos cotisations maladies !

Rappelons que les salariés des IEG cotisent aujourd'hui plus de 2,1 % (0,72 % pour eux-mêmes + 1,39 % de solidarité pour les inactifs) pour leurs droits complémentaires maladies. Les deux régimes, actifs et retraités sont structurellement en excédent. Il est temps d'arrêter de sur-cotiser au seul bénéfice de l'État qui s'est servi de nos excédents pour éponger ses dettes sociales.

**Au vu des excédents toujours plus importants, la CFE et l'UNSA Energies défendent des réductions importantes de cotisations au bénéfice des salariés et des retraités de la branche des IEG.**

### Les suites :

*Démarches auprès du Gouvernement pour obtenir des mesures permettant enfin un gain de pouvoir d'achat pour les salariés (et retraités) des IEG, à la hauteur de ceux accordés aux autres salariés français.*

*Un relevé de conclusion sur le financement de la CAMIEG sera prochainement envoyé aux tutelles. Il reprendra les différentes propositions des Organisations syndicales et patronales sur le financement de notre assurance maladie (CAMIEG).*

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS !**



## RETRAITES

### ⇒ C'est quoi ?

Quelle sera la réforme applicable à l'ensemble des régimes ? Quels moyens mettre en œuvre dans les IEG pour y maintenir une protection sociale retraite de bon niveau ?



### ⇒ Où en sommes-nous ?

La réforme annoncée par le président de la république n'est toujours pas connue. On attend maintenant la rentrée pour en savoir plus. À moins que le gouvernement ne souhaite bénéficier de l'effet « 2<sup>ème</sup> étoile » et profiter des torpeurs de l'été pour avancer sur ce sujet « potentiellement explosif » ?

*Les suites : le lancement des premières réflexions sur ce que pourrait devenir notre régime spécial de retraites.*

## CLASSIFICATION – RÉMUNÉRATION

### ⇒ C'est quoi ?

Étudier notre système de classification – rémunération de Branche (GF-NR), ses atouts, ses limites, ses possibilités d'évolution ...



### ⇒ Où en sommes-nous ?

Les partenaires sociaux ont convenu de plusieurs réunions de partage sur ce sujet.

Elles débuteront fin 2018 et se poursuivront sur les trimestres suivants.

**Les suites** : début des séminaires d'échanges employeurs-organisations syndicales au dernier trimestre 2018.

L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS!



